



## Garantie de nos produits

Panneaux Solaires  
Ampoules DEL  
Et plus...



ÉcoSolPlanète Inc. ("ESP") garantit les produits suivants contre tout défaut de fabrication sous des conditions normales d'utilisation:

- Panneaux solaires WattMobile rigides inclus dans les ensembles VR, Marin, Expédition et XP Antarctik: 5 ans;
- Panneaux solaires WattMobile flexibles inclus dans les ensembles Flexible : 2 ans;
- Régulateurs de charge: Un minimum de 2 ans, plus si la garantie du fabricant l'offre;
- Onduleurs et commutateurs de transfert : Veuillez-vous référer à la garantie du fabricant ;
- Câbles, supports et connecteurs : 2 ans;
- Ampoules DEL de type remplacement VR: 10 ans;
- Néons DEL et ampoules DEL 12V avec base baïonnette ou E27: 3 ans;
- Projecteurs DEL : 5 ans ;
- Bandes lumineuses DEL: 2 ans excluant:
  - La bande autocollante à l'endos de la bande lumineuse;
  - Les cas où la bande lumineuse a été pliée ou endommagée.

ESP garantit la performance des cellules solaires, si elles ne sont pas endommagées autre que par un usage normal, en pourcentage par rapport à la puissance optimale initiale\*:

- Panneaux solaires WattMobile rigides: 90% après 10 ans et 80% après 25 ans;
- Panneaux solaires WattMobile flexibles et XP Antarctik: 90% après 5 ans.

\*La puissance optimale initiale est établie par un test lors de conditions prédéfinies. Pour en savoir plus, veuillez-vous référer au document de spécifications techniques du produit.

Advenant qu'un produit ESP fasse défaut au cours de la période sous garantie, ESP s'engage, après examen, à réparer ou remplacer l'équipement, à sa discrétion, si la défaillance se révèle être sous garantie.

Cette garantie ne couvre pas tout dommage pouvant être causé par la foudre, le vent, l'eau ou toute autre cause naturelle. De plus, la garantie n'est pas applicable aux bris ou dommages causés par un accident, une installation ou un raccordement incorrect, un usage abusif ou inapproprié de l'équipement autre que celui mentionné dans le guide de l'utilisateur. Toute réparation ou modification technique sans l'accord préalable d'ESP aura comme conséquence l'annulation des effets de cette garantie.

En aucun cas, ESP ne pourra être tenu responsable pour des blessures à des personnes, des dommages à la propriété, la perte de revenus ou toutes conséquences résultant de l'utilisation de ces produits. ESP n'assumera aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects de toute nature.

Cette garantie est en vigueur à partir de la date d'achat, elle remplace toute autre garantie et constitue le seul et unique recours possible. Dans tous les cas, ESP ne pourra être tenu responsable pour un montant de dommages supérieur au montant payé à l'achat par le client.

Pour une réclamation sous garantie, vous devez préalablement contacter ESP afin d'obtenir un numéro d'autorisation. Si vous n'avez pas enregistré votre garantie, vous devrez fournir une preuve d'achat originale afin d'obtenir ce numéro. La pièce ou l'unité défectueuse doit être retournée par l'acheteur et à ses frais au lieu d'achat ou à l'endroit indiqué par ESP. Veuillez inclure votre nom, adresse complète et numéro de téléphone sur tout envoi.

**Enregistrement de la garantie:** Veuillez nous transmettre le numéro de série accompagné de votre nom, adresse complète, courriel, numéro de téléphone ainsi qu'une copie de la preuve d'achat :

Par courriel à: [garantie@ecosolplanet.com](mailto:garantie@ecosolplanet.com)

Ou par courrier à: ÉcoSolPlanète Inc., 677 route 132, Ste-Barbe, Québec, J0S 1P0